



## **Déclaration liminaire du SE-Unsa à la CAPA des PsyEN du 29/01/2018**

Monsieur le DRH,  
Monsieur le chef de la DIPER E,  
Mesdames et messieurs les membres de la commission,

Cette commission paritaire est la première depuis la création du nouveau corps de psychologues de l'éducation nationale dont se félicite le SE-UNSA.

Nous déplorons néanmoins une insuffisance du nombre de postes au concours, qui ne pourront de fait compenser les postes vacants.

Cette CAPA va examiner les promotions des PsyEN sous le nouveau régime du PPCR. L'avancement à un rythme unique, complété par des accélérations possibles liées aux rendez-vous de carrière, est pour le SE-Unsa un progrès. Il est cependant à noter que cette nouveauté perturbe nos collègues qui n'ont pas encore oublié l'ancien système; ils sont demandeurs d'explications, d'éclaircissements et cherchent à mesurer le changement qui s'opère dans l'immédiat et pour la suite de leur carrière.

Nous nous interrogeons également sur les critères d'évaluation pour l'accès à la classe exceptionnelle. En aucun cas, la défaillance de postes de PsyEN sur une circonscription voisine ne doit avoir de conséquence sur l'appréciation de la valeur professionnelle de nos collègues en poste.

Concernant le nouveau corps des PsyEN et sa gestion, nous souhaiterions des éclaircissements sur les points suivants :

- Que compte faire l'administration concernant l'embauche de psychologues contractuels ?
- Quel est le nombre de postes de psychologues EN EDA et EDO ouverts pour l'académie de Grenoble pour le mouvement interacadémique ?
- Un interlocuteur psychologue, type conseiller technique sera-t-il nommé auprès du recteur pour faire le lien entre les psychologues EDA et l'administration ?
- Les psychologues ne sont pas consultés par la MDPH pour l'établissement des règles de fonctionnement. Cela est-il prévu ?

Pour conclure, nous tenons à rappeler que pour le SE-Unsa, la formation tout au long de la vie est nécessaire à la compétence professionnelle des PsyEN. Une programmation des formations continues spécifiques aux psychologues, s'adressant à tous les psychologues EN ou à l'une ou l'autre des deux spécialités est fortement souhaitée.

*Pour le SE-Unsa*

*Annie Combet*